



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2020-285

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2020

# Sommaire

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris**

75-2020-09-01-015 - Arrêté portant délégation de signature aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort (EDR) (3 pages)	Page 4
75-2020-09-01-013 - Arrêté portant délégation de signature - Centre des Impôts Foncier de Paris 2 (1 page)	Page 8
75-2020-09-01-023 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques Pôle contrôle et expertise du 12ème (2 pages)	Page 10
75-2020-09-01-011 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS) de la Direction Nationale des Vérifications de Situations Fiscales (2 pages)	Page 13
75-2020-09-01-012 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle de Recouvrement Spécialisé Parisien 1 (3 pages)	Page 16
75-2020-09-01-014 - Arrêté portant délégation de signature - Pôle d'évaluation des locaux Professionnels de Paris (2 pages)	Page 20
75-2020-09-01-005 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 20° Charonne (3 pages)	Page 23
75-2020-09-01-020 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES de PARIS 8ème ROME MADELEINE (3 pages)	Page 27
75-2020-09-01-003 - Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des entreprises de Paris 15ème est (3 pages)	Page 31
75-2020-09-01-004 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 18ème GRANDES CARRIERES (4 pages)	Page 35
75-2020-09-01-002 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 4ème (3 pages)	Page 40
75-2020-09-01-007 - Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des particuliers 16ème PORTE DAUPHINE (3 pages)	Page 44
75-2020-09-01-021 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 18ème GRANDES CARRIERES (5 pages)	Page 48
75-2020-09-01-006 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des Particuliers de Paris 15ème Ouest (5 pages)	Page 54
75-2020-09-01-009 - Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts des particuliers de Paris 18ème Boucry (3 pages)	Page 60
75-2020-09-01-010 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20ème PERE LACHAISE (3 pages)	Page 64
75-2020-09-01-028 - Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 9ème (3 pages)	Page 68
75-2020-09-01-008 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des Particuliers du 17ème arrondissement Saint Petersburg (4 pages)	Page 72

75-2020-09-01-022 - Arrêté portant délégation de signature -Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 8ème Champs-Élysées Europe-Haussmann (2 pages)	Page 77
75-2020-09-01-016 - Arrêté portant délégation de signature Pôle Gestion Publique Etat - Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris (17 pages)	Page 80
75-2020-09-01-018 - Arrêté portant subdélégation de signature du Préfet pour les missions domaniales au 17 août 2020 (2 pages)	Page 98
75-2020-09-01-017 - DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS DOMANIAUX , D'ÉVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTION DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2020 (4 pages)	Page 101
75-2020-09-01-001 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts - Septembre 2020 (5 pages)	Page 106

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-015

Arrêté portant délégation de signature aux agents affectés  
à l'équipe départementale de renfort (EDR)



**Direction régionale des Finances publiques  
d'Ile de France et de Paris  
Pôle Pilotage et Ressources  
Division Contrôle de Gestion  
94 rue réaumur  
75104 PARIS CEDE 02**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL  
L'administrateur général des finances publiques,  
Directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents affectés à l'équipe départementale de renfort (EDR) dont les noms suivent :

Nom	Prénom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BELLENCONTRE	Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BERNET	Chantal	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
BOUTALEB	Marine	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
CHAPILLON	Maxime	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GALLIER	Philippe	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
GELINEAU	Maryline	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
HENNEBELLE	Antoine	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMAIRE	Renaud	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LEMOINE	Laurence	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
LE ROUX	Géraldine	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
MONNIN	Michäel	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
NOIREZ	Lionel	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PERAZZOLI	Laurent	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PHU	Jonathan	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
PISTRE	Stéphane	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
SECHER	Florence	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
VION	Gégory	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €

ALLAIN	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AIRES	Alain	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AUDOIN	François	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BACHETTI	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BELIBIO	Henri	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENESY	Denis	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BENS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERNARD	Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BERRUET	Christelle	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BISSONNET	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BOULET-GAUBERT	Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CAUDRELIER	Matthieu	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CHOLLET	Claire	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
CORDANI	Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAG	Békir	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DAGOLDI	Nicolas	Contrôleur des finances publiques	10 000 e	10 000 €
DEFIENNE	Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DELPEY	Valérie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DESNEUX	Yannick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DIVOL	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DOUGDAG	Meidhi	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUBOIS	Catherine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUPUY	Vincent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
EL'ADARI	Michel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FABRE	Virginie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FAIVRE	Patrick	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GAKUBA	Muhoza	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GESTIN	Pascal	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GILLET	Karine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
HERNAULT	Cédric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
KARCHER	Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LAGRUE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE GUENNIC	Solène	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LE QUERE	Philippe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEFRANCOIS	Thomas	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEONARD	Serge	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LEPAGNOL	Nadia	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LESPIAUC	Laurent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LOUDCHER	Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MANZATI	Massimigliano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARCHANDON	Christian	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MARTEAU	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MEDDAHI	Zohra	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MICHALCZENIA	Aline	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MICHEL	Olivier	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ORTOLE	Dominique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PARISSE	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSEMARD	Nathalie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PASSOT	Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PAUSE	Jérôme	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PELUSO	Stéfano	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PERIERS	Sandrine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PICARD	Samuel	Contrôleur des finances publiques	10 000 e	10 000 €
PIET	Anne Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PINAULT	Emmanuel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
POTTEZ	Stéphanie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

ROQUES	Marie Josée	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ROUX	Dany	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SABAU	Sébastien	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANOGO	Moctar	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SANTERRE	Fabienne	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SEBILLE	Christophe	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SEJALON	Aurélié	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
SOCCALINGAME	Sandirasegarane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VALETTE	Véronique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VERDIER	Arnaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
VIAU	Eric	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
WALLON	Florent	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
WARRIN	Sophie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
AGNOURE	Ndocky	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BEDDIAR	Habib	Agent des finances publiques	2 000€	2 000 €
BREEMERSCH	Gael	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BULLY	Nadège	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
CABRERA MURCIA	Pascale	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DALLAIN	Emmanuel	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DAVID	Sébastien	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
DESPRES	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
FAYE	Clotilde	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
GALET	Marie Bénédicte	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
GERY	Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
HENRIETTE	Patrick	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
HUBERT	Jean Christophe	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
IKKENE	Nadia	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
KIROUAC	Arnaud	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
LEBLEME	Nicolas	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
PLAZA	Aline	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €
REMY	Jean-Michel	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
SEDARD	Marc	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
VIDEAU	Léa	Agente des finances publiques	2 000 €	2 000 €

**Article 2** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-013

Arrêté portant délégation de signature - Centre des Impôts  
Foncier de Paris 2



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Direction régionale des Finances publiques  
d'Ile de France et de Paris  
C Centre des Impôts Foncier de Paris 2  
6 rue Paganini  
75972 Paris Cedex 20

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du centre des impôts fonciers de Paris 2,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R\*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BOUCHER Jean-Yves	NGUYEN Christine	JUTEAU Marie
BARRE Valérie	CARPENTIER Grégory	SIRBEN Brigitte

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BELLEC Vincent	COUDERC Patrice	MILITON Dominique	KONE Awa	DEVRED Guillaume
DECHARGE Jérôme	THEGARID Gisèle	DECHARGE Jérôme	LESCURE Paul	
LONGUEMARE Jean-Charles	PHETDARA Sna	BRIU Clara	CASSIN Dominique	
NAHON Remi	SPINDLER Isabelle	CAILLENS Julien		
CHAUVIÈRE François	ERGELIN Noelle	LATOUR Manon	BENABDELMOUMENE Monir	
BARBIER Frédérique	HODE Cecile	BATTAIS Geoffroy	KONATE-BELHADI Diaké	

**Article 2.**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

**Le responsable du centre des impôts foncier de Paris 2,**

**Martial KAMINSKE**

**Signé**

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-023

Arrêté portant délégation de signature - Pôle contrôle fiscal  
et affaires juridiques  
Pôle contrôle et expertise du 12ème

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques  
Pôle contrôle et expertise du 12ème  
27 bis rue des Meuniers  
75602 Paris cedex 12

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 12ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous aux agents désignés ci-après :

	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
GIMENES BRUNO	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
GOMES EMANUELA	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
HANSEL EVA	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
HERLEDAN DAMIEN	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
PINAULT PATRICIA	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
REZAZGUI BENOIT	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
TOBIAS THIERRY	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
EL KADIRI YOUNES	Contrôleur 1ère classe	10 000 €	10 000 €
ETIEVANT PATRICIA	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
LEROU ALAIN	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
ROLLAND MARIANNE	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de département de Paris

La responsable du pôle contrôle expertise du 12ème,

Signé

Dominique BONNET  
Inspectrice divisionnaire hors classe

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-011

Arrêté portant délégation de signature - Pôle de  
Recouvrement Spécialisé (PRS)  
de la Direction Nationale<sup>PRS</sup> des Vérifications  
de Situations Fiscales



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FINANCES PUBLIQUES**

Direction générale des Finances publiques  
Direction Régionale des Finances publiques  
d'Ile-de-France et de Paris  
Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS)  
de la Direction Nationale des Vérifications  
de Situations Fiscales  
9 Rue d'Uzès  
75075 Paris cedex 02

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable par intérim, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de la Direction nationale des vérifications de situations fiscales.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu la notification du 22 juin 2020 de l'intérim du PRS DNVSF à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, à l'exception du point 4 ;

4°) la délégation des actes relatifs aux prises de garanties relèvent de la compétence des inspecteurs ;  
aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
Odile DOMONT	inspectrice	15 000 €	15 000 €
Isabelle MONTOURCY	inspecteur	15 000 €	15 000 €
Magali VANNIER	inspectrice	15 000 €	15 000 €
Chantal CHARBON	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Laurent GAU	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Pierre DELATTRE	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Sylvanie PAIN	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Julie TATANGELO	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Guillaume GUERLE	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Aymeric BOEDOT	contrôleur	10 000 €	10 000 €
Pierre MAZIER	agent	2 000 €	2 000 €
Azzedine CHEBAIKI	agent	2 000 €	2 000 €
Patricia HOPFER	agent	2 000 €	2 000 €

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le comptable intérimaire, responsable du pôle de  
recouvrement spécialisé,

Signé

Jean-Luc TANNEAU

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-012

Arrêté portant délégation de signature - Pôle de  
Recouvrement Spécialisé Parisien 1



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris  
Pôle de gestion fiscale  
Pôle de Recouvrement Spécialisé Parisien 1  
5 rue de Londres  
75009 Paris

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé Parisien 1 :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Laurence LAVALLEE, à l'effet de signer en mon absence :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de

payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après

:

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
LAVALLEE Marie-Laurence	Inspectrice divisionnaire	60.000 €
ARANCE Rachel	Inspectrice	15 000 €
BUHAGIAR Jean-François	Inspecteur	15 000 €
COILIER Thierry	Inspecteur	15 000 €
CONESA Catherine	Inspectrice	15 000 €
DU LAURENS D'OISELAY Emmanuel	Inspecteur	15 000 €
FOURNEAUX Elodie	Inspectrice	15 000€
LEGIER BILLETTE Lise	Inspectrice	15 000€
LOCU Françoise	Inspectrice	15 000€
SOTULA MPOKOSO Roland	Inspecteur	15 000€
VIGNES Pascale	Inspectrice	15 000€
CASTILLOU Nadine	Contrôleuse principale	10 000 €
DUBUCOIS Sylvie	Contrôleuse principale	10 000 €
DUFLOS Nathalie	Contrôleuse principale	10 000€
MISCHLER Pascal	Contrôleur principal	10 000€
CHENAOUI Khalid	Contrôleur	10 000 €
DOMBROWSKI Cynthia	Contrôleuse	10 000 €
GAQUIERE Christelle	Contrôleuse	10 000 €
MOUTY Anthony	Contrôleur	10 000 €
PERIERS Sandrine	Contrôleuse	10 000 €
ADOU Oba	Agent	2 000 €

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement  
spécialisé PARISIEN 1.

Signé

Bernard PERILLIER

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-014

Arrêté portant délégation de signature - Pôle d'évaluation  
des locaux Professionnels de Paris

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

### Délégation de signature

La responsable du pôle d'évaluation des locaux professionnels de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

#### Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AMOUZOGAH Kanyi	CHARTIER Anne	ETIENNE Dominique
GIORGI-COCQUERELLE Marie-Madeleine	HAUTEFAYE Catherine	LARRIEU Sylvie
STEINBACH Florian	TOURILLON Judith	YAMAMOTO Youlie

b) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

DUTRIEUX Julien	URLACHER Estelle	
-----------------	------------------	--

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

La responsable du pôle d'évaluation des locaux  
professionnels de Paris

Signée

Isabelle JALADY

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-005

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES  
IMPÔTS DES  
ENTREPRISES DE PARIS 20° Charonne



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques  
d'Ile de France et de Paris**

**SERVICE DES IMPÔTS DES  
ENTREPRISES DE PARIS 20<sup>e</sup>**  
6 rue Paganini

**75972 PARIS CEDEX 20.**

---

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20<sup>e</sup>

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête:**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Madame Rose-marie GACHE, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20<sup>e</sup> à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédits d'impôts, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites, les décisions relatives aux demandes de délai de paiement et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à Monsieur Stéphane BATAILLON, Monsieur Michel CHASSAING, Madame Ariane HORTOPAN et Madame Nadine LESAIN, inspecteurs des finances publiques ;

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs principaux et contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Monsieur Hervé BARTHELEMY  
Monsieur Rémy BERTONE  
Madame Sophie BOULET  
Madame Lætitia BRUZON-BASCOU  
Madame Magali BUSNEL  
Monsieur Johann COSTE  
Madame Catherine DULONG  
Monsieur Hammani EL KHAOUDI  
Madame Patricia ESTAVIL  
Madame Nicole GAUDUCHEAU  
Madame Isabelle KOEHLER  
Monsieur Geoffray MILLION  
Madame Cécile MISSONNIER  
Madame Claudie MORINEAU  
Madame Claire PICHONNET  
Madame Fabienne POURCEL  
Monsieur Jamal SALEME  
Madame Maite TORRES  
Monsieur Ludovic FARRERO

**Article 3** - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Monsieur Stéphane BATAILLON	Inspecteur	15000 €
Monsieur Michel CHASSAING	Inspecteur	15000 €
Madame Ariane HORTOPAN	Inspectrice	15000 €
Madame Nadine LESAIN	Inspectrice	15000 €
Monsieur Hervé BARTHELEMY	Contrôleur	15000 €
M.Ludovic FARRERO	Contrôleur	15000€
Monsieur Rémy BERTONE	Contrôleur	15000 €
Madame Sophie BOULET	Contrôleuse	15000 €
Madame Laetitia BRUZON-BASCOU	Contrôleuse	15000 €
Madame Magali BUSNEL	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Johann COSTE	Contrôleur	15000 €
Madame Catherine DULONG	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Hammani EL KHAOUDI	Contrôleur	15000 €
Madame Patricia ESTAVIL	Contrôleuse Principale	15000 €
Madame Nicole GAUDUCHEAU	Contrôleuse Principale	15000 €
Madame Isabelle KOEHLER	Contrôleuse	15000 €
Monsieur Geoffray MILLION	Contrôleur	15000 €
Madame Cécile MISSONNIER	Contrôleuse	15000 €
Madame Claudie MORINEAU	Contrôleuse	15000 €
Madame Claire PICHONNET	Contrôleuse	15000 €
Madame Fabienne POURCEL	Contrôleuse Principale	15000 €
Monsieur Jamal SALEME	Contrôleur	15000 €
Madame Maite TORRES	Contrôleuse	15000 €

**Article 4** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le Comptable public,

responsable du service des impôts des entreprises de Paris 20<sup>e</sup>.

Signé

**Jean-François HADDOUCHE**

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-020

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES  
IMPÔTS DES ENTREPRISES de PARIS  
8ème ROME MADELEINE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES de PARIS  
8ème ROME MADELEINE  
5, rue de Londres  
75315 PARIS CEDEX 09

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

### **Arrêté portant délégation de signature**

#### **en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 8ème ROME MADELEINE,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à

Mme TOUBHANS Annie, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, M. ORY Pascal, inspecteur des Finances publiques, Mmes MOUBECHÉ Marie-Françoise, COQUILLARD Carole et SIARRAS Brigitte, inspectrices des Finances publiques, à l'effet de signer, en mon absence :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA et de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses	Montant des AMR et mise en demeure	Ensemble des actes relatifs au recouvrement
TOUBHANS Annie	Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	60 000 €	illimité	oui
MOUBECHÉ Marie-Françoise ORY Pascal COQUILLARD Carole SIARRAS Brigitte	Inspecteurs des Finances publiques	15 000 €	illimité	oui
PETRY Emilie PURAVET Céline	Contrôleurs des Finances publiques	10 000 €	illimité	oui
ADOLPHE Véronique ALQUIER Patrick CORBIÈRE Camille DUCLOUX Khalid ESNOL Jean-Pierre ESPOUR Stéphane FELIPE Antoinette JACQUET Vincent LAHURE Pascal LIMINANA Dominique LONGUEVILLE Eric RAUCOULES Hélène SANNA Corinne THILLOY Corinne VAN DE LAAK Emilie	Contrôleurs des Finances publiques	10 000 €	10 000 €	



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses	Montant des AMR et mise en demeure	Ensemble des actes relatifs au recouvrement
BOYER Damien MAUGER Fanny MICHEL Pascal REGNIEZ Tiffany	Agents des Finances publiques	2 000 €	10 000 €	

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le Comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 8ème ROME MADELEINE

signé

Patricia FROMAGEOT

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-003

Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts  
des entreprises de Paris 15ème  
est



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris**

Pôle de gestion fiscale  
Service des impôts des entreprises de Paris 15ème  
est  
13/15 rue du général Beuret  
75015 PARIS



FINANCES PUBLIQUES

Paris , le 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15 Est,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. GUTOWSKI Jérôme, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15 Est, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôts, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après :

M.BOYER Michel
----------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme CASSIERE Nathalie	Mme DHELLIN Anne	M. LEBIGOT Michel
Mme SIGRIST Corinne	Mme Béatrice BACHER	Mme ESCUDERO Marisol
M. GUILLEMIN Jean-Philippe	M. MAGOT Jean-Pierre	M. COSTES Gilbert
M. GIRARD Bertrand	Mme OLIVA Marie	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M. GUILLOTEAU Benjamin	Mme SAINT-MARC Véronique	
------------------------	--------------------------	--

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :



Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. PARTOUCHE Jonathan	inspecteur	15 000 €
Mme CATTE Marie-Hélène	contrôleur	10 000 €
Mme PUJOL Annick	contrôleur	10 000 €
M JENNET Pascal	contrôleur	10 000 €
Mme OUDANONH Véronique	agent	2 000 €
Mlle ZEMEHRI Hesnie	agent	2 000 €

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le Chef de Service comptable  
Responsable du Service des Impôts des Entreprises  
de Paris 15 Est

Signé

Michel TOUCHAIS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-004

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES  
IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 18ème  
GRANDES CARRIERES



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**  
PÔLE DE GESTION FISCALE  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS 18ème  
GRANDES CARRIERES  
61, rue Eugène Carrières  
75875 PARIS cedex 18

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des Impôts des entreprises de GRANDES-CARRIERES 61, rue Eugène Carrière 75875 PARIS cedex 18,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Driss BOULAKHRIF, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les

déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle RONTES inspectrice des Finances publiques et à Monsieur Youcef ZOUAG, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 15 000 € par demande ;

5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances.

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Maiwenn GINGUENÉ	Contrôleuse des	10 000 €	10 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Malika AMALLOU	Finances publiques Agente des Finances publiques	1000 €	1000 €
M. Mikaël BURGOS	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Christophe GAKUBA	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Maxime SEL	Agent des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Séverine ROUSSEL	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Sylvain BOUFFARD	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Patricia NGUYEN	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Xavier DUFET	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. William MALICOT	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Caroline HAMITOUCHE	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Binthy BRIVAL	Agente des Finances publiques	1 000 €	1 000 €
M. Philippe JACQUEMET	Agent des Finances publiques	1 000 €	1 000 €

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

A Paris le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le comptable public,  
responsable du service des Impôts des entreprises,

Signé

Pascal LEMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-002

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES  
IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 4ème

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS  
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE PARIS 4<sup>ème</sup>  
10, rue Michel Le Comte  
75152 Paris Cedex 03

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Christophe MARTINEAU, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 4<sup>ème</sup>

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. TANGUY Xavier, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 4<sup>ème</sup>, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à Mme GELINEAU Maryline, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## **Article 3**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme BISSON Valérie	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. CARRE Cyril	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LASSAGNE Hervé	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. LESIEUR Arnaud	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme MENARD Martine	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme SANCHEZ Maria-Soledad	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. SANHES Jean-Luc	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BJAÏ Marion	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. BONNIN Gilles	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. CHAFAÏ Farid	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. KELOUA Luis	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme NJEUMEN Marie-Régine	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. PANNETIER-JACQUEMART Sébastien	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme PUCINO Clémence	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. SAO Jean	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises Paris 4<sup>ème</sup>,

Signé

Christophe MARTINEAU

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-007

Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts  
des particuliers 16ème PORTE DAUPHINE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris**

Pôle de gestion fiscale  
Service des impôts des particuliers  
146 avenue de Malakoff  
75775 Paris Cedex 16



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux, de gracieux fiscal et de recouvrement**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 16E PORTE DAUPHINE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV.

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L247, L.257A et R\*247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et

notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mesdames CHATELIN Nadine et MATHIEU Isabelle, inspectrices divisionnaires, ,adjointes au responsable du service des impôts des particuliers de 16ème PORTE-DAUPHINE, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette , les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement, ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 euros ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal , les décisions portant remise, modération, transaction, ou rejet, dans la limite de 60 000 euros ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) au nom et sous la responsabilité du comptable sous-signé,
  - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement , et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice ;
  - b) tous les actes d'administration et de gestion du service ;

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise ou modération, ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des délégations contentieuses	Limites des décisions gracieuses
CHAMPAGNE Arnaud, MERAH malik	inspecteur	15 000 euros	15 000 euros
ABDOOLALLIAS Saabir, DJEBROUNI Djamel , DROUOD Marie-Pascaline, JOSIERE Denis, LE MAUX Christophe, LO Soubeyrou, PERREE Alain, RIVA Stéphane, ROUERE Romain, SEVIN véronique, VILAIN Virginie,	contrôleur	10 000 euros	10 000 euros
CATINAUD Vincent, FAVRE-BERTIN Lionel, GONDOUIN Yann, HARROCK Antoine, JACQUIN Virginie, LE DIGARCHER Yann-Erwann, LELLOUCHE Chantal, PUSONJIC Milka, SALL Maty, URRUTY Anaëlle	agent	2 000 euros	2000 euros

## Article3

Délégation de signer est donnée à l'effet de signer :

- toutes quittances de caisse

- tous actes donnant mainlevée totale ou partielle des poursuites , à la suite du paiement des dettes dudit débiteur pour les dettes au titre des deux années précédant l'acte, d'un montant inférieur à 5000 euros pour chacune d'elles aux agents désignés ci-après :

Arnaud CHAMPAGNE, Saabir ABDOOLALLIAS, Djamel DJEBROUNI, Marie-Pascaline DROUOD, Denis JOSIERE, Alain PERREE, Véronique SEVIN, Anaëlle URRUTY.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris .

Le comptable public, responsable du service des impôts  
des particuliers de Paris 16<sup>e</sup> Porte Dauphine,

Bruno VIDAL-PIQ

administrateur des finances publiques adjoint

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-021

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES  
IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS  
18ème GRANDES CARRIERES



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale  
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS  
18ème GRANDES CARRIÈRES  
61 rue Eugène Carrière  
75875 PARIS Cedex 18



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18ème Grandes Carrières

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe GENDREAU, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18ème GRANDES CARRIÈRES, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les avis de mise en recouvrement ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas FLAMAND, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18ème GRANDES CARRIERES, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Madame LAMKHENTER Jocelyne, inspectrice des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18ème GRANDES CARRIERES, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Madame LEGRAND Stéphanie inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18ème GRANDES CARRIERES, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DEMARCO Sandra	BERTIN Julien	DUTREUIL Frédérique
ERICHOT Romuald	LACROIX Norbert	MBIMBI DE NGMOUYI Jean
MOULOUDI Yasmina	RADOJEWski Fanny	ROMANO Romain
VALLIAME Noléine		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AROUMOGAME Shiva	BLANCHET Nathalie	CASTRY Anne
DELAGE Galatée	DELLO Laurent	DOGHMANE Thomas
EDWARDS Jérôme	FOURNIER Maeva	GHANDRICHE Raïssa
HAMDAOUI Abdel-Hakim	HAOUCHINE Slimane	NIZZI Sébastien
ONESTA Tania	ROBUR Kevin	SANSON Dylan
VAN DESSEL Frédérique		

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
FLAMAND Nicolas	Inspecteur	3 000 €
LAMKHENTER Jocelyne	Inspecteur	3 000 €
DESFOUX Christel	Contrôleur principal	3 000 €
THURLURE Frédéric	Contrôleur principal	3 000 €
BLANCHE Vincent	Contrôleur principal	1 000 €
FIMINSKI Maxime	Contrôleur	1 000 €
LOMBE-A-LOMBE Dieudonné	Contrôleur principal	1 000 €
PETREMENT Maryline	Contrôleur principal	1 000 €
PLAQUET Marie-Claire	Contrôleur principal	1 000 €
RICHARD Olivier	Contrôleur principal	1 000€

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après, en l'absence du comptable ou de ses adjoints :

DESFOUX Christel	PLAQUET Marie-Claire	RICHARD Olivier
THURLURE Frédéric		

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable,  
Responsable du Service des Impôts des Particuliers de  
Paris 18ème Grandes Carrières,

signé

Claire CHAUSSY

**ANNEXE RELATIVE AU RECOUVREMENT**

<b>NOM PRENOM</b>	<b>Demande de renseignements Courriers aux contribuables : demandes de pièces justificatives Communication du RIB</b>	<b>Bordereaux de situation Attestations de déménagement inférieures ou égales à</b>	<b>Attestations de créanciers et dossiers de surendettement des particuliers</b>	<b>Lettres de relance Mises en demeure</b>	<b>Délais de paiement relevant de la procédure PSOD et délais de paiement en gestion ne pouvant excéder 6 mois et inférieurs ou égal à</b>	<b>Remises de majoration et frais de poursuites inférieures ou égales à</b>
<b>FLAMAND Nicolas</b>	OUI	5 000,00€	OUI	OUI	8 000,00€	15 000,00€
<b>GENDREAU Philippe</b>	OUI	5 000,00€	OUI	OUI	8 000,00€	15 000,00€
<b>LAMKHENTER Jocelyne</b>	OUI	5 000,00€	OUI	OUI	8 000,00€	15 000,00€
<b>DESFOUX Christel</b>	OUI	5 000,00€	OUI	OUI	8 000,00€	4 000,00€
<b>THURLURE Frédéric</b>	OUI	5 000,00€	OUI	OUI	8 000,00€	4 000,00€
<b>BLANCHE Vincent</b>	OUI	1 000,00€			3 000,00€	2 000,00€
<b>FIMINSKI Maxime</b>	OUI	1 000,00€			3 000,00€	2 000,00€
<b>LOMBE-A-LOMBE Dieudonné</b>	OUI	1 000,00€			3 000,00€	2 000,00€
<b>PETREMENT Maryline</b>	OUI	1 000,00€			NON	NON
<b>PLAQUET Marie-Claire</b>	OUI	1 000,00€			3 000,00€	2 000,00€
<b>RICHARD Olivier</b>	OUI	1 000,00€			3 000,00€	2 000,00€

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-006

Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts  
des Particuliers de Paris 15ème Ouest



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE DE  
FRANCE ET DE PARIS

Service des Impôts des Particuliers de Paris 15<sup>ème</sup> Ouest  
13/15 du Général Beuret 75 712 Paris cedex 15

### **Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, Monsieur Didier MILLAUD, responsable du Service des Impôts des Particuliers de Paris 15<sup>ème</sup> Ouest.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247, L.257 A et R\*247-4 et suivants ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16/06/2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Julien BRAULT, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du Service des Impôts des Particuliers de Paris 15<sup>ème</sup> Ouest, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 80 000 €
  - b) les avis de mise en recouvrement ;
  - c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - d) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux Inspecteurs des Finances Publiques désignés ci-après qui sont habilités par la présente à effectuer tous actes d'administration et de gestion du service au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :

nom prénom	nom prénom
DEJEAN DE LA BATIE Ngoc-Huong	SEBOUI Sabrina

2°) dans la limite de 10 000 €, aux Agents des Finances Publiques de catégorie B désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
BRESTIC Bertrand	BERTRAND Eddy	TRUJILLO Jennifer
DELAPORTE Ariane	GARGAM Valérie	REIHNARD Manuela
SUIVANT LUCAS Régis	CHEVIET Aline	DEMEULENAERE Danièle
CLARE Isabelle	HANACHI Abed	LAMOUREUX Christophe
CUNAT Alexandra		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux Agents des Finances Publiques de catégorie C désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
SISOUVANH Cyril	LEGRIS Hervé	PLUMAIN Jérémy
AUZEMERY William	RABIER Christophe	SID Nabil
BOURGIN Aurélie	AYA Charlotte	TARBY Alexandrine
SERVANT Sandra	LAINÉZ Christelle	
TA Michael	MAITIA Jean-Michel	

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les déclaration gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
DEJEAN DE LA BATIE Ngoc-Huong	Inspectrice	15 000 €	1 an	50 000 €
SEBOUI Sabrina	Inspectrice	15 000 €	1 an	50 000 €
CLARE Isabelle	contrôleuse	2 000 €	6 mois	5 000 €
HANACHI Abed	contrôleur	2 000 €	6 mois	5 000 €
TRUJILLO Jennifer	contrôleuse	2 000 €	6 mois	5 000 €
REINHARD Manuela	contrôleuse	2 000 €	6 mois	5 000 €
DEMEULENAERE Danièle	contrôleuse principale	2 000 €	6 mois	5 000 €
LAMOUREUX Christophe	contrôleur	2 000 €	6 mois	5 000 €
CUNAT Alexandra	contrôleuse	2 000 €	6 mois	5 000 €
LAINAZ Christelle	agent	2 000 €	6 mois	5 000 €
LEGRIS Hervé	agent	2 000 €	6 mois	5 000 €

### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés infra :

Nom prénom	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
DEJEAN DE LA BATIE Ngoc-Huong	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
SEBOUI Sabrina	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
HANACHI Abed	contrôleur	10 000 €	10 000 €
TRUJILLO Jennifer	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LAMOUREUX Christophe	contrôleur	10 000 €	10 000 €
CLARE Isabelle	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
REINHARD Manuela	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
DEMEULENAERE Danièle	contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
BRESTIC Bertrand	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DELAPORTE Ariane	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
SUIVANT Lucas	contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
BERTRAND Eddy	contrôleur	10 000 €	10 000 €
GARGAM Valérie	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
CHEVIET Aline	contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
CUNAT Alexandra	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
HERVE LEGRIS	agent	2 000 €	2 000 €
PLUMAIN Jérémy	agent	2 000 €	2 000 €
RABIER Christophe	agent	2 000 €	2 000 €
AUZEMERY William	agent	2 000 €	2 000 €
BOURGIN Aurélie	agent	2 000 €	2 000 €
SERVANT Sandra	agent	2 000 €	2 000 €
TA Michael	agent	2 000 €	2 000 €
TARBY Alexandrine	agent	2 000 €	2 000 €
SID Nabil	agent	2 000 €	2 000 €
AYA Charlotte	agent	2 000 €	2 000 €
MAITIA Jean-Michel	agent	2 000 €	2 000 €
LAINÉZ Christelle	agent	2 000 €	2 000 €
SISOUVANH Cyril	agent	2 000 €	2 000 €

**article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le comptable public, responsable du Service des  
Impôts des Particuliers de Paris 15<sup>ème</sup> OUEST

Signé

Didier MILLAUD

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-009

Arrêté portant délégation de signature - Service des impôts  
des particuliers de Paris 18ème  
Boucry



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris**  
Service des impôts des particuliers de Paris 18ème  
Boucry  
4 rue de Boucry  
75879 PARIS



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

### **Arrêté portant délégation de signature**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 18ème Boucry

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

#### **ARRETE**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth FRANTZ, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 18ème Boucry, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limites des décisions	
		Contentieux	Gracieux
JOUANNAUD Patricia	Inspectrice	15 000€	15 000€
DELAMARE Elisabeth	Contrôleuse	10 000€	10 000€
DELAUNAY Céline	Contrôleuse	10 000€	10 000€
BATISTA José	Contrôleur	10 000€	10 000€
ALEXANDRE Dulce	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
ASSANI Malika	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
BAMALE Naima	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
BELFER Yuliya	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
BENAHMED Soufian	Agent administratif	2 000€	Pas de délégation
CUVELIER Daniel	Agent administratif	2 000€	Pas de délégation
DE BRAGELONGNE Nelly	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
FORGET Marie-Charlotte	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
MILLERY Cécile	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
PERARO Nathalie	Agente administrative	2 000€	Pas de délégation
OZKAN Benihan	Agent administratif	2 000€	Pas de délégation
THIRY Matthias	Agent administratif	2 000€	Pas de délégation
VUILLERMOZ Hervé	Agent administratif	2 000€	Pas de délégation

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :



Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
JOUANNAUD Patricia	Inspectrice	1 000€	6 mois	10 000€
BIGOT Mickael	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
CHAZE Valérie	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
DEFES Angélique	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
DOSSOU Nicole	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
KASSEM Yassine	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
MAKOUF Rhéda	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
MANETTE Nathalie	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
PAWLAK Sylviane	Contrôleuse	300€	6 mois	3 000€
PIERRE Nicolas	Contrôleur	300€	6 mois	3 000€
LAFEUILLE Dominique	Agente administrative	300€	6 mois	3 000€
MARIE-ROSE Kassandra	Agente administrative	300€	6 mois	3 000€
ROUSSELOT Loïc	Agent administratif	300€	6 mois	3 000€

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ALLOUCHE Sabrina	Agente administrative	300€	Pas de délégation

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le comptable, responsable du service des impôts  
des particuliers de PARIS 18ème Boucry

signé

Lisa SERRA-SEGUI

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-010

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES  
IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20ème PERE  
LACHAISE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
POLES GESTION FISCALE  
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 20<sup>ème</sup> PERE LACHAISE  
6, rue PAGANINI  
75972 PARIS Cedex 20

## **ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable public, responsable du service des impôts des particuliers de **PARIS 20EME PERE LACHAISE**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à **M. Luc PEROMET**, Inspecteur Divisionnaire Adjoint, **Mme Annie LEROY** et **M. Fabrice CARUANA**, Inspecteurs Adjoints, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les avis de mise en recouvrement ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BIASCH Myriam	DORMIOLA Nadine	GROGNET Laurent
TOUBOL Allison		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUAKAZ Ahcène	CHARBONNEAU Nathalie	ROUSSEAU David
NENE Maryvonne	JAUDON Emilie	PECHALAT Maud
TATAR Emre	GENOUX Jérôme	Eliot PETIT
ROUBAUD Régine	MARCHINI Caroline	SALENGH Géraldine
BRISSE Jérôme		

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 2°) les avis de mise en recouvrement ;
  - 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
  - 4°) les bordereaux de situation fiscale ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CHENU Manuel	Contrôleur	5 000 €
VARIN Christian	Contrôleur	5 000 €
BOUTOBZA Rahmane	Contrôleur	5 000 €
DIERYCKX Samuel	Contrôleur principal	5 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
AHIELA Thierry	Contrôleur principal	5 000 €
BOURGUIGNON Olivier	Contrôleur	5 000 €
CHESNAY Morgane	Agent C	300 €
LAIGNEL Marjolaine	Agent C	300 €
PASTOR Guillaume	Agent C	300 €
ARRIGUI Ingrid	Agent C	300 €
PICAN Crystalle	Agent C	300 €

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020  
Le comptable public,  
Responsable du Service des impôts des particuliers  
de PARIS 20EME PERE LACHAISE

Signée

Françoise GUICHARNAUD

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-028

Arrêté portant délégation de signature - SERVICE DES  
IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 9ème

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE  
DE FRANCE ET DE PARIS  
POLES DE GESTION FISCALE  
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 9ème  
9 rue d'Uzès  
75074 PARIS CEDEX 02

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 9ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M.Olivier ONIC, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 9ème , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office [*(pour un SIP comportant un secteur foncier)*] et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes] ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les

actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

ARCOS Catherine	HEMOUS Frédéric	
-----------------	-----------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

FAURE Arnaud	GIRARD Jean-François	LAURENT Didier
SINJON Claude	KOUZAILI Junie	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

MUSSAT Violette	BORDES Thierry	LEZIN Stella
LONGUEVILLE Claudine	NAGEOTTE Pierre-Etienne	LECERF Clément
MACHE Olivier	GAUNET Olivier	DUTON Elisabeth

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BINDER Timothée	Contrôleur des finances publiques	500€

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
DAUMAS Agnès	Agent des finances publiques	300€
FAURE Arnaud	Contrôleur principal des finances publiques	500€
FOSSAERT Guillaume	Agent des finances publiques	300€
GIRARD Jean-François	Contrôleur des finances publiques	500€
KOUZAILI Junie	Contrôleur des finances publiques	500€
JEANNET Gérald	Agent des finances publiques	300€
LAURENT Didier	Contrôleur des finances publiques	500€
MENASCE Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	500€
MERLE Eric	Contrôleur principal des finances publiques	500€
FAISANT Agnès	Contrôleur des finances publiques	500€
MUSSAT Violette	Agent des finances publiques	300€
PAWLUS André	Contrôleur des finances publiques	500€
VARIANT Jennifer	Contrôleur des finances publiques	500€
PLADYS Julien	Contrôleur des finances publiques	500€
SINJON Claude	Contrôleur des finances publiques	500€
VAITI Fabrice	Agent des finances publiques	300€
ZAKA Lantonirina	Agent des finances publiques	300€

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 01/09/2020  
Le comptable, responsable du service des impôts  
des particuliers de Paris 9ème

Signé

Mme Lydie MERIGOUX

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-008

Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts  
des Particuliers du  
17ème arrondissement Saint Petersburg

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS  
Pôles Gestion Fiscale  
Service des Impôts des Particuliers du  
17ème arrondissement Saint Petersburg  
32 rue Saint Pétersbourg – 75384 PARIS CEDEX 08

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme DENHEZ DICHAMP Valérie, Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Mme LABERNEDE Véronique, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à M LE BARS Glen, Inspecteur adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à Mme DELPLANQUE Clémence, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement SAINT PETERSBOURG, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme LABERNEDE Véronique	M LE BARS Glen	Mme DELPLANQUE Clémence
-------------------------	----------------	-------------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme GOUDICHAUD Catherine	M PAUVERT Thierry	Mme TINOT Gaelle
Mme SCHAEFFER Mélody	Mme EBERHARD Jeanne	Mme PANOL Sylvie
		M DERON Yannick

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme BERROUYNE Georgina	Mme FOURNIER Celine	Mme HAMMA Rachel

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme TESTU Fabienne	CONT	800
M POULLET Didier	CONT	800
Mme CHAVAGNE Aude	AA	800
M PAUVERT Thierry	CONT	800
Mme PANOL Sylvie	CONT	800
Mme GOUDICHAUD Catherine	CONT	800
M MASSON Sylvain	AA	800
Mme ROUILLE Sandrine	CONT	800
Mme N'GOTH Aurélie	CONT	800
Mme CANIQUITTE Célia	CONT	800
Mme EBERHARD Jeanne	CONT	800
Mme TINOT Gaelle	CONT	800
M COCURULLO Didier	AA	800
Mme DUFFAUX Murielle	AA	800
M DERON Yannick	CONT	800
Mme SCHAEFFER Mélody	CONT	800
M DIBONGUE Serge	AA	800

## Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le 1er septembre 2020

Le comptable,  
Responsable du Service des Impôts des Particuliers  
de Paris 17eme Saint Petersburg

**"SIGNÉ"**

Jean Yves GROSS

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-022

Arrêté portant délégation de signature -Pôle de Contrôle et  
d'Expertise de Paris 8ème  
Champs-Elysées Europe-Haussmann



**Direction régionale des Finances publiques d'Ile de France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques  
Pôle de Contrôle et d'Expertise de Paris 8ème  
Champs-Élysées Europe-Haussmann  
5 rue de Londres  
75315 PARIS CEDEX

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise de Paris 8ème Champs-Élysées Europe-Haussmann, Mme Annick LOUBIERE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
<b>ABDULKARIM Sayda</b>	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
<b>BLONDET Céline</b>	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
<b>CARLE Philippe</b>	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
<b>GAMRACY Martine</b>	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
<b>LAILLE Patrick</b>	Inspecteur	15 000 €	7 500 €
<b>SEILLIER Nathalie</b>	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
<b>SORIVELLE Christine</b>	Inspectrice	15 000 €	7 500 €
<b>FERRADOU DIT LACOSTE Cristelle</b>	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
<b>GHEERAERT Cathia</b>	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
<b>GUILLOU Christine</b>	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
<b>KHOURY Mireille</b>	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
<b>PALAZY-RAOULT Agnès</b>	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €
<b>VERDIER Kristel</b>	Contrôleuse	10 000 €	5 000 €

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

La responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Annick LOUBIERE  
Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-016

Arrêté portant délégation de signature Pôle Gestion  
Publique Etat - Direction régionale des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris

Direction régionale des Finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris  
94 rue Réaumur  
75104 Paris cedex 02

À Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

### Délégations de signature pour le pôle gestion publique État

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris,

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction  
régionale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction  
générale des finances publiques

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des  
finances publiques

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable  
publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des  
finances publiques et notamment celle d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur  
général des finances publiques en qualité de directeur des finances publiques d'Île-de-France et  
du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant  
au 9 octobre 2017 la date d'installation de M. Pierre-Louis MARIEL dans les fonctions de  
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

#### ARRETE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux  
attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément  
et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée  
à :

## I – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

### Comptes et action économique et financière

#### DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

**M. Gaël BRENAUT**, Administrateur des Finances publiques, Chef du Département Comptes et action économique et financière reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique État.

**Mme Magali HOUERROU**, Administratrice des Finances publiques adjointe, cheffe de la division de l'action économique, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

**M. Dominique MOLLARD**, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Comptabilité, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur Régional des Finances Publiques, du Responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

**M. Hervé RAMONDOU**, Administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière.

**M Jean-Paul MARANGI**, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chef de la division Services financiers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du département Comptes et action économique et financière

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

COMPTES ET ACTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE	
DIVISION DE L'ACTION ÉCONOMIQUE	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Magali HOUERROU</b> Administratrice des Finances publiques Adjoint Cheffe de la division	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la Division de l'action économique .</li> </ul>
<b>M. Etienne NEGRONI</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques Adjoint à la cheffe de la division	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la Division de l'action économique.</li> </ul>
<b>M. Eric BRANDELONG</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, secrétaire permanent CCSF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la Division de l'action économique.</li> </ul>
<b>M. Ali SOULA</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> </ul>
<b>M. Godefroy JUMEAU</b> Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.</li> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la division de l'action économique concernant le programme URBACT.</li> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> </ul>
<b>M. Édouard GALLEGO</b> Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents concernant la mission d'appui à la tutelle du réseau des chambres consulaires.</li> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> </ul>
<b>Mme Isabelle CALLARD</b> Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> </ul>
<b>M. Pascal AYMERIC</b> Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires.</li> <li>Signer les documents entrant dans les attributions de la division action économique concernant le programme URBACT</li> </ul>
<b>M. Pierre OLIVE</b> Contrôleur principal des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les certifications des dépenses communautaires</li> </ul>
DIVISION COMPTABILITÉ	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>M. Frédéric CHARGE</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Comptabilité générale « Relations avec les services »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec les Services »,</li> <li>Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses,</li> <li>Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement,</li> <li>Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.</li> </ul>

<p><b>Mme Chantal STONS</b>  Contrôleuse des Finances publiques  Adjointe au chef du service Comptabilité Générale  « Relations avec les services »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les bordereaux d'envoi, les rejets, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les bordereaux d'envoi de mandat cash à destination de La Banque Postale,</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique).</li> </ul>
<p><b>Mme Géraldine LE PICARD</b>  Inspectrice des Finances publiques  Responsable du service Comptabilité générale  « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale – « Relations avec le réseau »,</li> <li>• Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses,</li> <li>• Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>• Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement,</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services.</li> </ul>
<p><b>Mme Nadine GUILLOT</b>  Contrôleuse principale des Finances publiques  Adjointe à la responsable du service Comptabilité générale  « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau »,</li> <li>• Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses,</li> <li>• Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>• Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.</li> </ul>
<p><b>M. Jacky MONTRouGE</b>  Contrôleur des Finances publiques  Adjoint à la responsable du service Comptabilité générale  « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau »,</li> <li>• Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses,</li> <li>• Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>• Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement.</li> </ul>
<p><b>Mme Isabelle CHAUMEIL</b>  Contrôleur principal des Finances publiques  Service Comptabilité générale  « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ».</li> </ul>
<p><b>M. George GRENIER</b>  Contrôleur principal des Finances publiques  Service Comptabilité générale  « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les courriers relatifs au secteur « excédent de versement – lettres chèques ».</li> </ul>
<p><b>M. Pierre RESSEGUIER</b>  Inspecteur des Finances publiques  Responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »,</li> <li>• Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>• Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement</li> </ul>
<p><b>M. Cyril TANIou</b>  Contrôleur des Finances publiques  Adjoint au responsable du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service « Comptabilité Patrimoine et Impôts »,</li> <li>• Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFiP,</li> <li>• Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement</li> </ul>

<b>DIVISION RECETTES NON FISCALES</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>M. Cyril GOUTALAND</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes,</li> <li>- les reconnaissances de dépôts,</li> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les accusés de réception,</li> <li>- les attestations de paiement,</li> <li>- les bordereaux de situation,</li> <li>- les lettres de retenues pour pensions civiles</li> <li>- les lettres de désistement,</li> <li>- les pièces pour le compte de gestion,</li> <li>- les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables,</li> <li>- les fiches d'écriture du service,</li> <li>- les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 20 000 €,</li> <li>- les levées de prescription dans la limite de 20 000 €,</li> <li>- les lettres-chèques dans la limite de 20 000 €.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>M. Jean PENTIER</b> Contrôleur des Finances publiques Adjoint au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes,</li> <li>- les reconnaissances de dépôts,</li> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les accusés de réception,</li> <li>- les attestations de paiement,</li> <li>- les bordereaux de situation,</li> <li>- les lettres de retenues pour pensions civiles,</li> <li>- les lettres de désistement,</li> <li>- les pièces pour le compte de gestion,</li> <li>- les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables,</li> <li>- les fiches d'écriture du service,</li> <li>- les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les levées de prescription dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les lettres-chèques dans la limite de 500 €.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Mme Dany SALMON</b> Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service Gestion du Recouvrement des Produits Divers (GRPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les déclarations de recettes,</li> <li>• les reconnaissances de dépôts,</li> <li>• les bordereaux d'envoi,</li> <li>• les accusés de réception,</li> <li>• les attestations de paiement,</li> <li>• les bordereaux de situation,</li> <li>• les lettres de retenues pour pensions civiles,</li> <li>• les lettres de désistement,</li> <li>• les pièces pour le compte de gestion,</li> <li>• les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables,</li> <li>• les fiches d'écriture du service,</li> <li>• les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5 000 €,</li> <li>• les levées de prescription dans la limite de 5 000 €,</li> <li>• les lettres-chèques dans la limite de 500 €.</li> </ul> </li> </ul>

<b>DIVISION RECETTES NON FISCALES</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>Mme Loubna VERDIER</b> Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 € et les mises en demeure sans limitation de montant,</li> <li>- les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les propositions d'admissions en non-valeur, pour les titres émis par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), suite à clôture pour insuffisance d'actifs,</li> <li>- les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €,</li> <li>- les délais établis par la Banque de France dans le cadre des plans de rétablissements personnels,</li> <li>- les déclarations de créance en matière de procédures collectives et les plans de surendettement de la BDF,</li> <li>- les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis,</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majorations et frais de poursuites dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Mme Nadège DAMPIERRE</b> Contrôleuse des Finances publiques Adjointe au responsable du service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les mainlevées pour les créances dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les mises en demeure,</li> <li>- les propositions de décharge en matière de pensions alimentaires dans la limite de 5000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €,</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €,</li> <li>- les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majorations et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €,</li> <li>- les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 10 000 €,</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement et toute correspondance non créatrice de droits nécessaire à l'instruction préalable des dossiers.</li> </ul> </li> </ul>

<p><b>Mme Sylvie PENTIER</b>          Contrôleuse des Finances Publiques          Cheffe du secteur recouvrement contentieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement et les déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 12 mois pour des dettes dans la limite de 10 000 €,</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majoration pour un montant dans la limite de 1 000 €,</li> <li>- les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 € et les plans de surendettement jusqu'à 5 000 €.</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Mme Fabienne THOMAS</b>          Contrôleuse des Finances Publiques          Cheffe adjointe du secteur recouvrement contentieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement et les déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 12 mois pour des dettes dans la limite de 10 000 €</li> <li>- les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et annulations de majoration pour un montant dans la limite de 1000 €,</li> <li>- les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 € et les plans de surendettement jusqu'à 5 000 €.</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>M. Jean-Emmanuel ROCHE-BECKER</b>          Contrôleur des Finances publiques          Chef du secteur débiteurs publics / personnes morales de droit privé/Office Français de l'immigration et de l'intégration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- les déclarations de recettes, les reconnaissances de dépôts, les bordereaux d'envoi, les accusés de réception, les attestations de paiement, les bordereaux de situation, les déclarations de dépôts de chèques,</li> <li>- les demandes d'enquête auprès des différents organismes,</li> <li>- les mainlevées pour les créances dans la limite de 5 000 €,</li> <li>- les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 1 000 €,</li> <li>- les saisies à tiers détenteur dans la limite de 30 000 €,</li> <li>- les mises en demeure dans la limite de 50 000 €,</li> <li>- les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 30 000 €,</li> <li>- les accusés de réception des oppositions pour des dettes dans la limite 5 000 €,</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majoration et de frais de poursuites pour un montant dans la limite de 2 500 €,</li> <li>- les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000 €.</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.</li> </ul> </li> </ul>
<b>DIVISION DES RECETTES NON FISCALES</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>Mme Sylvie BOUVARD,</b>          Contrôleuse des Finances Publiques</p>	

<b>Mme Mélanie DELAMARCHE,</b> Contrôleuse des Finances Publiques	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les demandes d'enquête après des différents organismes,</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €,</li> <li>- l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pour une durée de 4 mois au maximum ;</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.</li> </ul>
<b>Mme Anita GILLET</b> Contrôleuse des Finances Publiques	
<b>M. Joël GUILLOT,</b> Contrôleur des Finances Publiques	
<b>Mme Khadija ELMIOU,</b> Contrôleur des Finances Publiques	
<b>M. Thibaut RICHEZ ,</b> Contrôleur des Finances Publiques	
<b>Mme Edwige GUYOLLOT</b> Contrôleuse des Finances publiques	
<b>Mme Karine AHMED-LALOUI,</b> Agent des Finances Publiques	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bordereaux d'envoi,</li> <li>- les demandes d'enquête après des différents organismes,</li> <li>- les remises gracieuses et les annulations de majoration pour un montant dans la limite de 500 €,</li> <li>- l'octroi de délai de paiement conforme à la proposition du débiteur dans la limite de 5 000€ et pou une durée de 4 mois au maximum ;</li> <li>- les demandes de renseignements ou de pièces adressées aux débiteurs sollicitant une remise gracieuse ou un délai de paiement.</li> </ul>
<b>Mme Jeanne BASSERES,</b> Agent des Finances Publiques	
<b>M. Christophe BRICE,</b> Agent des Finances Publiques	
<b>Mme Céline FECIL,</b> Agent des Finances Publiques	
<b>Mme Florence GRUNDMAN,</b> Agent des Finances Publiques	
<b>M. Rajesh ALAND</b> Agent des Finances Publiques	
<b>M. Frédéric TABARDEL,</b> Agent des Finances Publiques	
<b>M. Lakshmi KOTHANDARAMAN</b> Agent des Finances Publiques	
<b>Mme Isadora COLONNA-DESPRATS</b> Agent des Finances Publiques	

**DIVISION DES SERVICES FINANCIERS**

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>Mme Geneviève PAYEL</b> Inspectrice des Finances publiques Cheffe du service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<p><b>M. Thierry MORIS</b> Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la cheffe du service Service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> </ul>
<p><b>Mme Emmanuelle MINARD</b> Contrôleuse des Finances publiques Service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<p><b>Mme Sandrine CRAMPONT</b> Contrôleuse des Finances publiques Service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<p><b>M Philippe ZUSSY</b> Contrôleur principal des Finances publiques Service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<p><b>Mme Lutesse CLAIRE</b> Contrôleuse des Finances publiques Service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service,</li> <li>• Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services,</li> <li>• Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation,</li> <li>• Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L. 627-3 du code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée).</li> </ul>
<p><b>M. Stéphane AMARZIT</b> Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse.</li> </ul>

<p><b>M. Jean-Marc LEMASSON</b>  Inspecteur des Finances publiques  Chef du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.</li> </ul>
<p><b>M. Sébastien DENIMAL</b>  Contrôleur des Finances publiques  Adjoint au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.</li> </ul>
<p><b>Mme Hélène ROCHE</b>  Contrôleuse principale des finances publiques  Adjointe au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.</li> </ul>
<p><b>M. Nicolas VARACHE</b>  Contrôleur des Finances publiques  Adjoint au chef du service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service.</li> </ul>

## II – PÔLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT

### Dépenses de l'État

#### DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

**Mme Françoise TUCOO**, Administratrice des Finances publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du pôle Gestion publique État.

**Mme Françoise MOTARD**, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division Paye, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

**Mme Muriel GALVEZ**, Administratrice des Finances publiques adjoint, responsable de la division Dépense, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

**M. Jérôme LACORE**, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable du Centre de gestion des retraites, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du responsable du pôle Gestion publique État, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'État.

## DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

<b>DÉPENSES DE L'ÉTAT</b>	
<b>DIVISION PAYE</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>M. Louis CAMI-DEBAT</b>  Inspecteur divisionnaire des Finances publiques adjoint à la responsable de la division Paye	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer pour toutes les affaires relevant de la division Paye</li> </ul>
<b>M. Thierry DELATRE</b>  Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>M. Jean-Louis PUGIBET</b>  Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>Mme Françoise FRODEAU-CARTIER</b>  Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au responsable du service Liaison-Rémunérations A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>M. Samir ZAKRANI</b>  Contrôleur des Finances publiques service Liaison-Rémunération A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service , ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>Mme Marie-Laure BERTHOU</b>  Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Liaison-Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<b>M. Yannick DESPREZ</b>  Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations B	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>

<p><b>M. Jérôme THIROT</b>          Contrôleur des Finances publiques          Adjoint au responsable du service Liaisons-Rémunérations B</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<p><b>M. Omer KOUANDA-MADINGOU</b>          Inspecteur des Finances publiques          Responsable du service Comptabilité Oppositions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. Audrey BRELEUR</b>          Contrôleur des Finances publiques          Cellule comptabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>
<p><b>M. Christel BERDIER</b>          Contrôleur des Finances publiques          Cellule comptabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul>

<b>DIVISION DEPENSE</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>M. Joseph BERTRAND</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service SFACT Bloc3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ordres de paiement des virements étrangers,</li> <li>- Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (transfert d'assignation),</li> <li>- Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul> </li> </ul>
<b>M. Nicolas BELAUD</b> Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint au responsable du service SFACT Bloc3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ordres de paiement des virements étrangers,</li> <li>- Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (transfert d'assignation),</li> <li>- Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul> </li> </ul>
<b>M. Fabien LOISEAU</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service SFACT Bloc1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ordres de paiement des virements étrangers,</li> <li>- Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (transfert d'assignation),</li> <li>- Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul> </li> </ul>
<b>M. Thierry ALIGE</b> Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint à la cheffe du service SFACT Bloc1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ordres de paiement des virements étrangers,</li> <li>- Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (transfert d'assignation),</li> <li>- Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception.</li> </ul> </li> </ul>
<b>M. René MENTION</b> Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Dépense Règlement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées,</li> <li>• Signer les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception,</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour son service,</li> <li>• Valider les DSOCO émises sous procédures Chorus.</li> </ul>
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>Mme Danièle RENAUDON</b> Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe au chef du service Dépense Règlement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement émis, les mentions sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées.</li> <li>• Signer les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception,</li> <li>• Valider les virements magnétiques du service.</li> <li>• Valider les DSOCO émises sous procédure Chorus</li> </ul>

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>M. Jean-Luc HABY</b> Contrôleur principal des Finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, 541-1, 541-3, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées.</li> <li>• Valider les DSOCO émises sous procédures Chorus,</li> <li>• Signer les correspondances courantes émanant du service ainsi que les envois de documents et accusés de réception</li> </ul>
<p><b>Mme Karine PETIT</b> Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Régies et SFACT MEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception.</li> <li>• pour le service des régies : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les remises de service des régisseurs,</li> <li>- les relances aux régisseurs (balances mensuelles et états d'emploi),</li> <li>- les rejets de dépenses,</li> <li>- les certificats pour la souscription au cautionnement des régisseurs, les lettres de délivrance des quitus aux régisseurs,</li> <li>- les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception.</li> </ul> </li> <li>• pour le service facturier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ordres de paiement des virements étrangers</li> <li>- les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (transfert d'assignation)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>M. Dominique SALESSE</b> Contrôleur des Finances publiques Adjoint à la responsable du service Régies et SFACT MEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception.</li> <li>• pour le service des régies : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les remises de service des régisseurs,</li> <li>- les relances aux régisseurs (balances mensuelles et états d'emploi),</li> <li>- les rejets de dépenses,</li> <li>- les certificats pour la souscription au cautionnement des régisseurs, les lettres de délivrance des quitus aux régisseurs,</li> <li>- les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception.</li> </ul> </li> <li>• pour le service facturier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ordres de paiement des virements étrangers</li> <li>- les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (transfert d'assignation)</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Mme Angela BERTRAND</b> Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe à la responsable du service Régies et SFACT MEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception.</li> <li>• pour le service des régies : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les remises de service des régisseurs,</li> <li>- les relances aux régisseurs (balances mensuelles et états d'emploi),</li> <li>- les rejets de dépenses,</li> <li>- les certificats pour la souscription au cautionnement des régisseurs, les lettres de délivrance des quitus aux régisseurs,</li> <li>- les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception.</li> </ul> </li> <li>• pour le service facturier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ordres de paiement des virements étrangers</li> <li>- les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (transfert d'assignation)</li> </ul> </li> </ul>

<b>DIVISION PENSIONS</b>	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<b>M. Emmanuel ARNOUX</b> Inspecteur des Finances publiques Adjoint au responsable du CGR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents entrant dans les attributions du service</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service y compris ceux des échéances de pension et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR.</li> </ul>
<b>M. Fabrice GIRARD</b> Contrôleur principal des Finances publiques Responsable de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des ordres de paiement, des titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre.</li> <li>• Valider les virements magnétiques des échéances de pension</li> </ul>
<b>Mme Isabelle POUZOLS</b> Contrôleuse principale des Finances publiques Responsable de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des ordres de paiement, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre.</li> <li>• Valider les virements magnétiques des échéances de pension</li> </ul>
<b>Mme Carine THOUARD</b> Contrôleuse principale des Finances publiques Responsable de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les documents entrant dans les attributions du service à l'exception des ordres de paiement, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre.</li> <li>• Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service y compris ceux des échéances de pension et signer les bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR.</li> </ul>
<b>Mme Marie-Line PROSPER</b> Contrôleuse des Finances publiques Gestionnaire cellule comptabilité-opposition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signer les correspondances courantes relatives aux rejets de virements bancaires :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandes de RIB aux pensionnés ;</li> <li>- Demandes de reversement des cotisations sociales versées à tort adressées aux mutuelles</li> </ul> </li> </ul>

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-018

Arrêté portant subdélégation de signature du Préfet pour  
les missions domaniales au 17 août 2020



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE  
ET DE PARIS  
Service local du Domaine de Paris  
16, rue Notre Dame des Victoires 75081 PARIS CEDEX 02

**SUBDÉLÉGATIONS DE SIGNATURE  
DU PRÉFET  
POUR LES MISSIONS DOMANIALES  
AU 17 AOÛT 2020**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu le code du domaine de l'État ;  
Vu le code de l'environnement ;  
Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
Vu le décret n° 77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du Préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;  
Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;  
Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;  
Vu la décision du directeur général des finances publiques du 13 septembre 2017 portant désignation du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 9 octobre 2017 son installation ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2020-08-17-014 du 17 août 2020 portant délégation de signature à M. Pierre-Louis MARIEL, Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières domaniales ;

Décide :

**Art. 1.** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Louis MARIEL, Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, la délégation de signature préfectorale, qui lui est conférée en matière domaniale, est subdéléguée à :

- Mme Karine CHANQUOY-JACQUET, administratrice générale des finances publiques, responsable du Pôle Gestion Publique État,
- Mme Christine PAILLON, administratrice des finances publiques, cheffe du Service local du Domaine de Paris,
- Mme Carol CHOLLET, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe à la cheffe du Service local du Domaine de Paris (à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020).

Prénom – Nom	Fonction
Mme Karine CHANQUOY-JACQUET	Administratrice générale des finances publiques, Responsable du Pôle Gestion Publique État
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Cheffe du Service local du Domaine de Paris
Mme Carol CHOLLET	Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la Cheffe du Service local du Domaine de Paris (à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2020)

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'État des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-17-2, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'État, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'État des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'État.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1 <sup>o</sup> et 2 <sup>o</sup> , R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.

**Art. 2.** – le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Le Directeur régional des Finances publiques  
de la région d'Île-de-France et de Paris

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-017

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT  
DES PRODUITS  
DOMANIAUX , D'ÉVALUATIONS DOMANIALES ET  
DE FONCTION  
DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT  
A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE  
ET DE PARIS  
Service local du Domaine de Paris  
16, rue Notre Dame des Victoires 75081 PARIS CEDEX 02

**DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS  
DOMANIAUX, D'ÉVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTION  
DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT  
A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2020**

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.1212-12, D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu les articles R.212-1 et R.311-24 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Pierre-Louis MARIEL, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 13 septembre 2017 portant désignation du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 9 octobre 2017 son installation ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 13 septembre 2017 portant désignation du directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 9 octobre 2017 son installation ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à Mme Karine CHANQUOY-JACQUET, Administratrice générale des finances publiques, Responsable du Pôle Gestion publique État, à Mme Christine PAILLON, Administratrice des finances publiques, Cheffe du Service Local du Domaine de Paris et à Mme Carol CHOLLET, Administratrice des finances publiques adjointe, adjointe à la Cheffe du Service Local du Domaine de Paris, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Karine CHANQUOY- JACQUET	Administratrice générale des finances publiques Responsable du Pôle Gestion Publique État
Mme Christine PAILLON	Administratrice des finances publiques, Cheffe du Service Local du Domaine de Paris
Mme Carol CHOLLET	Administratrice des finances publiques adjointe, Adjointe à la Cheffe du Service Local du Domaine de Paris

**Art. 2.** - Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie MACCURY, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom - Nom	Grade - Fonction
Mme Anne-Marie MACCURY	Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du secteur CHORUS-Redevances

**Art. 3.** - Délégation de signature est donnée à Mme Claire JEANNOT, Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe et à Mme Marie-Claire LABAY, Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion des biens de l'État, jusqu'à 500 000 € annuels, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade
Mme Claire JEANNOT	Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe
Mme Marie-Claire LABAY	Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale

**Art. 4.** - Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle PICHON, Responsable du pôle d'évaluations domaniales dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 20.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 2.000.000 €, limite supérieure comprise.

Prénom – Nom	Grade – Fonction
Mme Isabelle PICHON	Inspectrice divisionnaire de classe normale Responsable du pôle d'évaluations domaniales

**Art. 5.** - Délégation de signature est donnée à M. Jean-François HENRY, Inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, évaluateur-expert au pôle d'évaluations domaniales, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1.500,000 €, limite supérieure comprise.

<b>Prénom - Nom</b>	<b>Grade – Fonction</b>
<b>M. Jean-François HENRY</b>	<b>Inspecteur divisionnaire hors classe Evalueur-Expert</b>

**Art. 6.** - Délégation de signature est donnée à Mme Solange CHASSAIN, M. Gwelle CHEMINEL, Mme Katia DIEZ, Mme Sylvie EDON, M. Yves LE PUIL, Mme Sochetta LIM, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Mme Fanny PROVILLE, M. Charles RICARD et M Pascal SENDER, Inspecteurs des finances publiques, évaluateurs au pôle d'évaluations domaniales, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le Service Local du Domaine de Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 5.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 500.000 €, limite supérieure comprise.

<b>Mme Solange CHASSAIN</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>M. Gwelle CHEMINEL</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>Mme Katia DIEZ</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>Mme Sylvie EDON</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>M. Yves LE PUIL</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>Mme Sochetta LIM</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>Mme Fanny PROVILLE</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>
<b>M. Charles RICARD</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>M. Pascal SENDER</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>

**Art. 7.** – Mme Isabelle PICHON, responsable du pôle d'évaluations domaniales, M. Jean-François Henry, Evalueur-expert, Mme Solange CHASSAIN, M. Gwelle CHEMINEL, Mme Katia DIEZ, Mme Sylvie EDON, M. Yves LE PUIL, Mme Sochetta LIM, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Mme Fanny PROVILLE, M. Charles RICARD et M Pascal SENDER, évaluateurs au pôle d'évaluations domaniales, sont habilités à exercer les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du juge de l'expropriation et à signer les documents afférents à cette fonction.

<b>Isabelle PICHON</b>	<b>Inspectrice divisionnaire de classe normale Responsable du pôle d'évaluations domaniales</b>
<b>Jean-François HENRY</b>	<b>Inspecteur divisionnaire hors classe Evalueur-Expert</b>
<b>Mme Solange CHASSAIN</b>	<b>Inspectrice, Evalueur</b>
<b>M. Gwelle CHEMINEL</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>Mme Katia DIEZ</b>	<b>Inspectrice, Evalueur</b>
<b>Mme Sylvie EDON</b>	<b>Inspectrice, Evalueur</b>
<b>M. Yves LE PUIL</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>Mme Sochetta LIM</b>	<b>Inspectrice, Evalueur</b>
<b>Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN</b>	<b>Inspectrice, Evalueur</b>
<b>Mme Fanny PROVILLE</b>	<b>Inspectrice, Evalueur</b>
<b>M. Charles RICARD</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>
<b>M. Pascal SENDER</b>	<b>Inspecteur, Evalueur</b>

**Art. 8.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Le Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et de Paris

Signé

Pierre-Louis MARIEL

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France  
et du département de Paris

75-2020-09-01-001

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de contentieux et de  
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe  
II au code général des impôts - Septembre 2020

**Direction Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris**

**Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts**

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Nom - Prénom	Responsables des services	
	<b>Services des Impôts des Entreprises :</b>	
MERON Laurence	Paris 1er	
SAMUEL Marie-Françoise	Paris 2	
GUILLIER Jean-Loup	Paris 3ème	
MARTINEAU Christophe	Paris 4ème	
RECOUPÉ Nelly	Paris 5ème	
ARRIGHI Dominique	Paris 6ème	
VERGUIN Pierre	Paris 7ème	
ARCHER Katia	Paris 8ème Champs-Elysées	
ARCHER Katia, p.i	Paris 8ème Europe Haussmann	
FROMAGEOT Patricia	Paris 8ème Rome Madeleine	
SPIRIDION Eric	Paris 8ème Roule	
DESCAMPS Jean-Michel	Paris 9ème Est	
FIZET Patrick	Paris 9ème Ouest	
CASTELLI Annie	Paris 10ème	
CAUVET Fatima	Paris 11ème Nord	
BOYER Philippe	Paris 11ème Ledru-Rollin	
GUISELIN Dominique	Paris 12ème	
DELACHAPELLE Françoise	Paris 13ème	
CASTELLI Emmanuel	Paris 14ème	
TOUCHAIS Michel	Paris 15ème Est	
TAMAIN Michel	Paris 15ème Grenelle Javel	
HUBERTY Alain	Paris 16ème Sud	
SERVOZ Daniel	Paris 16ème Chaillot	
BOURMIER Philippe	Paris 16ème Porte-Dauphine	
LIEGEOIS Mireille	Paris 17ème Batignolles	
CHAIX Michel	Paris 17ème Les Ternes	
BASSET Stéphane	Paris 17ème Monceau Epinettes	
CASTET Jean-Pierre	Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or	
LEMAIRE Pascal	Paris 18ème Grandes-Carrières	

0

CLAIR André  
HADDOUCHE Jean-François

---

GUIGUES Fabienne  
CARUBIA Michèle  
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse  
GUISELIN-WOLFF Marie-Rose  
COLOMBE Didier  
TCHAM Samia  
MERIGOUX Lydie  
ROCHE Alain  
TRUTTMANN Marianne, p.i  
PIN Odile  
GEOFFRAY Sylvie  
DUPLAIX Annick  
GREGOIRE Thierry  
BROCHET Françoise  
CHABAS Laurent  
GABELOTEAU Hervé  
MILLAUD Didier  
GUIGUES Roland  
VIDAL-PIQ Bruno  
MEURVILLE Anne  
DURET Jean-Jacques  
GROSS Jean-Yves  
FOUCHER Sylvie  
SERRA-SEGUI Lisa  
CHAUSSEY Claire  
PALIX Gérard  
LACROIX Pascal  
AUDIBERT Laurence  
GUICHARNAUD Françoise

---

AROLD Didier  
AULARD Denis

Paris 19ème

Paris 20ème

---

**Services des Impôts des Particuliers :**

Paris 1er-2ème

Paris 3ème - 4ème

Paris 5ème

Paris 6ème

Paris 7ème

Paris 8ème

Paris 9ème

Paris 10ème

Paris 11ème Oberkampf

Paris 11ème Ledru-Rollin

Paris 12ème Daumesnil

Paris 12ème Picpus

Paris 13ème La Gare

Paris 13ème Maison-Blanche

Paris 14ème

Paris 15ème Saint-Lambert

Paris 15ème OUEST

Paris 15ème Necker

Paris 16ème Porte-Dauphine

Paris 16ème Auteuil

Paris 16ème La Muette

Paris 17ème Saint Petersburg

Paris 17ème Reims

Paris 18ème Boucry

Paris 18ème Grandes Carrières

Paris 19ème Buttes-Chaumont

Paris 19ème Villette

Paris 20ème Charonne

Paris 20ème Père-Lachaise

---

**Services de Publicité Foncière :**

Paris 1er bureau

Paris 2ème bureau

AROLD Didier, p.i.  
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i  
AULARD Denis, p.i  
AULARD Denis, p.i  
FISCHER Eve-Laurence, p.i  
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i  
AROLD Didier, p.i.  
AROLD Didier, p.i.  
MARCAILLOU Marie-Claude, p.i  
FISCHER Eve-Laurence

Paris 3ème bureau  
Paris 4ème bureau  
Paris 5ème bureau  
Paris 6ème bureau  
Paris 7ème bureau  
Paris 8ème bureau  
Paris 9ème bureau  
Paris 10ème bureau  
Paris 11ème bureau  
Paris 12ème bureau

### Services Départementaux d'Enregistrement

BOUTHIER Pascal  
DUFRESNE Jean Christophe  
SIMOENS Héloïse

Saint Lazare  
Saint Hyacinthe  
Saint Sulpice

### Brigades de vérification:

MURA William  
MERCIER FELICES Martine  
REYNAUD Isabelle  
DUPERRIER Françoise, p.i  
MANDIN Maël  
CONTOUT Carole  
DUPERRIER Françoise  
BOUTANT Bruno  
COUDERC Sandra  
BUFORT Édith  
HERNANDO Marie-Claude  
GREEF Pascale  
SIMONOT Claire  
GUINARD Matthieu  
FADE Dièmila  
CRIMIER Agnès  
BROUAT Laurence  
MARILLER Serge  
DE MONTELLA Alain  
PERRIN Françoise  
LATUS César  
LAMBERT Didier

1ère brigade de vérification Paris Centre  
4ème brigade de vérification Paris Centre  
6ème brigade de vérification Paris Centre  
7ème brigade de vérification Paris Centre  
9ème brigade de vérification Paris Centre  
11ème brigade de vérification Paris Centre  
14ème brigade de vérification Paris Centre  
15ème brigade de vérification Paris Centre  
2ème brigade de vérification Paris Est  
3ème brigade de vérification Paris Est  
4ème brigade de vérification Paris Est  
5ème brigade de vérification Paris Est  
7ème brigade de vérification Paris Est  
1ère brigade de vérification Paris Nord  
2ème brigade de vérification Paris Nord  
5ème brigade de vérification Paris Nord  
6ème brigade de vérification Paris Nord  
7ème brigade de vérification Paris Nord  
8ème brigade de vérification Paris Nord  
9ème brigade de vérification Paris Nord  
10ème brigade de vérification Paris Nord  
1ère brigade de vérification Paris Ouest

VUGHT Christian  
BOST Michelle  
MESTRUDE Claire  
KUBIAK Sylvain  
  
CHARTRAIN Daniel  
BODIN Marc  
GAMRACY Nicole  
CHIRON Carine  
LEFORT-LEVEQUE Nathalie

AYACHE Eric  
FRANCOIS Nathalie  
BERTHIER Lucile  
FAVRE Bernard  
ROSSI Frédérique  
TARIDEC Gilles  
FAVRE Annie  
BUFFIERE Christine

---

MORGAND Jean-Michel  
SALLES Agnès  
MARTINI Isabelle  
BOISSON Sophie,  
BERGER Carmen  
BERGER Carmen, p.i  
LOUBIERE Annick  
TESTEVIDE Eliane  
LAGRENÉ Denis  
DUBOIS Frédéric  
MARTICHON Brigitte  
DELVERT-IGLESIAS Pascal  
BONNET Dominique  
LANGE Christian  
HOURY Isabelle  
CANTARELL Corinne

5ème brigade de vérification Paris Ouest  
6ème brigade de vérification Paris Ouest  
8ème brigade de vérification Paris Ouest  
9ème brigade de vérification Paris Ouest  
10ème brigade de vérification Paris Ouest  
12ème brigade de vérification Paris Ouest  
  
2ème brigade de vérification Paris Sud  
5ème brigade de vérification Paris Sud  
6ème brigade de vérification Paris Sud  
7ème brigade de vérification Paris Sud

### **Brigades Patrimoniales**

Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 1  
Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 2  
Brigade de contrôle de fiscalité immobilière BCFI 3  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 1  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 2  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 3  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 4  
Brigade du patrimoine et du revenu BPR 5

---

### **Pôles Contrôle Expertise**

Pôle contrôle expertise Paris 1er  
Pôle contrôle expertise Paris 2ème  
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème  
Pôle contrôle expertise Paris 5ème/13ème  
Pôle contrôle expertise Paris 6ème  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème  
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Haussmann  
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome  
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche  
Pôle contrôle expertise Paris 9ème  
Pôle contrôle expertise Paris 10ème  
Pôle contrôle expertise Paris 11ème  
Pôle contrôle expertise Paris 12ème  
Pôle contrôle expertise Paris 14ème  
Pôle contrôle expertise Paris 15ème  
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette

RAY Laure  
DEPROST Sylvain  
SANANIKONE Ratsamy  
FAIJEAN Philippe  
ADAMOUMBAZOA Cécile  
VOCHELET Alain

VAPPEREAU Brigitte  
DUCHENE Marc  
DEFORGE Christophe  
DEVALS Philippe  
BESNARD MANGIN Caroline  
ANNEQUIN Nicole  
LE COANT Jean-Yves  
TRESARRIEU Elizabeth  
AUDRAS Cyril  
GRAVIERE Martine  
SECONDI Martine  
BENAMA Kheira

JALADY Isabelle

PERILLIER Bernard  
DUNAS Eric  
TANNEAU Jean-Luc, p.i

ROUSSEAU Cyril  
KAMINSKE Martial

**Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Porte Dauphine**

**Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles**

**Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes**

**Pôle contrôle expertise Paris 18ème**

**Pôle contrôle expertise Paris 19ème**

**Pôle contrôle expertise Paris 20ème**

**Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière**

**Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 5/14ème**

**Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 6/13ème**

**Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème**

**Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème**

**Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre**

**Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 11/12ème**

**Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème**

**Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil**

**Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette**

**Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine**

**Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème**

**Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 18/19/20ème**

**Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)**

**Pôles de Recouvrement Spécialisé**

**PRS - Parisien 1**

**PRS - Parisien 2**

**PRS DNVSF**

**Centres des Impôts Fonciers**

**CDIF 1**

**CDIF 2**

**SIGNÉ**

**Fabienne DEGORCE**

**Administrateur des Finances publiques**